



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL TENUE LE MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER, SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : messieurs les conseillers Kévin Maurice maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Pierre Thauvette maire du village de Grenville, Thomas Arnold maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Pierre Richard maire du canton de Harrington, Bernard Bigras-Denis maire de la ville de Lachute, Howard Sauvé maire de la municipalité de Mille-Isles, Stephen Matthews maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Éric Pelletier, directeur général adjoint, madame Estelle Bédard, coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction et madame Josée Tardiff, directrice des finances, secrétaire-trésorière adjointe et gestion de projets spéciaux, assistent également à la séance.

21-11-430 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 101-1-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 101-20, DANS LE BUT DE MAJORER DE 300 000 \$ LE MONTANT QUI SERA EMPRUNTÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU QUAI, DES ESCALIERS, DE LA RAMPE D'ACCÈS, DU REMPLACEMENT DES FENÊTRES DANS LE BUREAU DU CHEF DE GARE, DE TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE DIVERS TRAVAUX DE REJOINTEMENT ET DE PEINTURE AUX PORTES EXTÉRIEURES, FENÊTRES ET CORNICHES, À LA GARE HISTORIQUE DE LA MRC D'ARGENTEUIL, SISE AU 540, RUE BERRY, À LACHUTE

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil souhaite procéder en 2022 à l'exécution de travaux de remplacement du quai, des escaliers, de la rampe d'accès, des fenêtres dans le bureau du chef de gare, de travaux de drainage et divers travaux de rejointoiment et de peinture aux portes extérieures, fenêtres et corniches, à la gare patrimoniale de la MRC d'Argenteuil située au 540, rue Berry à Lachute;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés pour ces travaux s'élevaient alors à 700 000 \$, taxes incluses, tel qu'il appert au document « Résumé des coûts » réalisé par la MRC d'Argenteuil, en date du 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le règlement d'emprunt numéro 101-20, pour un montant de 700 000 \$, pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus (résolution 21-01-038);

CONSIDÉRANT que ce règlement d'emprunt a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 19 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de divers facteurs, dont la hausse du coût des matériaux découlant de la pandémie de la COVID-19, la MRC d'Argenteuil juge nécessaire de réviser à la hausse les coûts estimés des travaux requis à la gare historique, pour un montant supplémentaire de 300 000 \$, portant ainsi le montant total de l'emprunt à 1 million de dollars (1 M\$);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil estime qu'il est justifié de majorer le montant de son emprunt, en raison de coûts supplémentaires anticipés, après l'adoption de son règlement d'emprunt numéro 101-21;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement d'emprunt numéro 101-21 pour majorer de 300 000 \$ le montant de l'emprunt initial, afin de pourvoir aux coûts supplémentaires anticipés du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil ne possède pas les crédits pour couvrir lesdits coûts supplémentaires anticipés et qu'elle doit emprunter cette somme;

CONSIDÉRANT que l'article 1060.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1) prévoit que toute municipalité peut, pour toutes les fins de sa compétence, emprunter des sommes par l'émission de bons, par billet ou par tout autre titre;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Howard Sauvé, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement fut également déposé et présenté virtuellement au public et au conseil de la MRC d'Argenteuil lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2021, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil adopte le règlement d'emprunt numéro 101-1-21 modifiant le règlement d'emprunt numéro 101-20 dans le but de majorer de 300 000 \$ le montant qui sera emprunté pour la réalisation des travaux de remplacement du quai, des escaliers, de la rampe d'accès, du remplacement des fenêtres dans le bureau du chef de gare, de travaux de drainage et de divers travaux de rejointement et de peinture aux portes extérieures, fenêtres et corniches, à la gare historique de la MRC d'Argenteuil du 540, rue Berry, à Lachute;
2. QUE ce règlement soit soumis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour approbation, conformément aux dispositions de l'article 1061 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme
sujette à ratification

ce 9 décembre 2021



Marc Carrière
Directeur général et secrétaire-trésorier